

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Proposition de motion de Y. MESSAOUDI, Conseillère communale, relative à l'arrêt  
immédiat des cours donnés dans le hangar insalubre à l'école fondamentale "Les  
Goujons".**

Y. MESSAOUDI interpelle le Conseil communal sur la situation de l'école des Goujons. Le mercredi 9 janvier dernier un arrêt de travail a été organisé par les membres du personnel pour dénoncer la situation déplorable des bâtiments qui abritent l'école maternelle et primaire des Goujons. Le PTB était présent pour écouter et soutenir les membres du personnel. Leur témoignage fait froid dans le dos. La rénovation du bâtiment principal est attendue depuis 2014 et, actuellement, les classes sont organisées dans des préfabriqués ou dans des locaux aux murs aveugles, avec des fuites d'eau, un manque de toilette et des conditions d'hygiène scandaleuses (crottes de rat, cafards, moisissures, etc.). Dans les locaux préfabriqués les enfants de maternelle mangent et dorment dans leur classe. Le chauffage est déficient. Les cours de récréation sont minuscules. Bien que ce site n'appartienne pas au réseau scolaire en tant que tel géré par la Commune, il n'en reste pas moins que la Commune se doit d'assurer un lieu d'accueil et d'enseignement salubre et sécurisé pour les enfants et leurs enseignants dans toutes les écoles anderlechtoises. Le Conseil communal ne peut plus continuer à accepter cette situation honteuse et laisser des enfants avoir cours dans un lieu dangereux pour leur santé. On ne peut laisser des professeurs enseigner dans des conditions qui ne leur permettent pas d'assurer leur mission comme il se doit. Pour le PTB, c'est inacceptable et il faut agir d'urgence.

Aux dernières nouvelles, une solution à court terme avait été trouvée : emprunter les locaux voisins de l'Athénée Léonard De Vinci en attendant les travaux prévus pour le mois de mars. Cependant, les travaux ont été reportés à la mi-juin. Autrement dit, accessibles potentiellement qu'en septembre. Tous ont assez attendus : parents, professeurs et élèves. Attendez-vous d'avoir des professeurs ou des enfants lourdement malade ? Ou bien d'avoir un accident pour réagir face à cette situation d'urgence ? Le groupe propose d'agir avant qu'il ne soit peut être trop tard. C'est la raison pour laquelle le PTB demande au Conseil communal de faire intervenir le service Hygiène et Santé pour déclarer officiellement, par un état des lieux, les locaux en question comme insalubres pour pouvoir en interdire l'accès tant que les futurs locaux ne seront pas rénovés. Des locaux temporaires doivent pouvoir être trouvés sans moisissures, en respectant les conditions élémentaires pour garantir la dignité des enfants et enseignants. Elle demande un vote nominatif.

M. le Bourgmestre-Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un enseignement qui dépend de la Commune, mais de la Communauté française.

G. VAN GOIDSENHOVEN constate que cette école fondamentale appartient au réseau de la Communauté française. Il a d'ailleurs eu l'occasion d'interpeller la ministre, il y a deux semaines. A l'époque, le problème était connu. Des équipes de la Communauté française devaient venir voir sur place pour trouver des solutions. Force est de constater qu'aujourd'hui le report de solutions, ne fût-ce que temporaires, au mois de juin, est quelque chose d'inaudible. Ces locaux sont effectivement dans un état tout à fait répugnant et cela ne plaît pas pour l'enseignement francophone. Il y a eu toute une série d'erreurs dans le développement et les choix qui ont été fait pour développer cette école dans cet endroit et dans ces conteneurs. Il est clair que le maintien de ces enfants sans améliorations notables entre le mois de janvier et juin prochain est quelque chose

d'inaudible. Effectivement, ce n'est pas au Collège de décider car il ne sait pas se substituer à la Ministre. Néanmoins, il faut mettre la pression au maximum pour que des engagements plus clairs, et dans un délai plus raisonnable, puissent être mis en place. Le reportage de la RTBF qui annonçait le report de toute amélioration significative pour le mois de juin est quelque chose qui n'est pas audible au regard d'une situation est absolument scandaleuse.

G. BORDONARO entend bien l'argument selon lequel le pouvoir organisateur n'est pas la Commune. C'est la raison pour laquelle la motion demande de faire intervenir le centre d'Hygiène et de Santé publiques.

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture du texte suivant :  
Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst :

« Les services de l'hygiène se sont rendus, hier, sur place à ma demande. Ils n'ont pas eu accès au site dans la mesure où une demande officielle doit être faite auprès de la communauté française au préalable.

J'ai d'ailleurs demandé au service de faire le nécessaire pour obtenir cette autorisation et donc de pouvoir accéder au bâtiment pour constater l'état des lieux. Puisqu'il en va de la santé des élèves et professeurs qui fréquentent cette école.

Néanmoins, ils ont rencontré la directrice et le préfet des études, qui étaient présents sur place, et qui leur a assuré qu'un nettoyage quotidien était effectué dans ce bâtiment et qu'en juin prochain, ce bâtiment ne devrait plus servir de classe. »

Monsieur le Bourgmestre-Président précise qu'il y aura une visite par le service hygiène des bâtiments concernés. Un rapport sera dressé, et sera transmis à la Ministre et sera communiqué au Conseil.

Y. MESSAOUDI entend bien la réponse de Madame l'Échevine KAMMACHI mais se pose encore deux questions. Premièrement, quand aura lieu cette visite des gens du service hygiène et de santé publiques ? Deuxièmement, est-ce que vous acceptez qu'actuellement perdure tant qu'il n'y a pas de locaux de remplacement ?

Madame l'Échevine KAMMACHI affirme que cela se fera dans les meilleurs délais mais la décision n'appartient pas au service. Il est nécessaire d'avoir cette autorisation de la Communauté française. Elle va insister pour avoir cette autorisation et pouvoir accéder aux locaux mais cette décision ne lui revient pas.

Monsieur le Bourgmestre-Président, afin d'assurer la transparence, assure que sera adressé à tous les groupes le rapport du service Hygiène et le courrier envoyé à la Communauté française.